

Préparation au concours
Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :
Tremplin Fondamentaux de la langue écrite et orale 10 jours / 60 h

	INTERNE	EXTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Epreuves d'admissibilité	Résolution d'un cas pratique <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – Séances de correction</i> 4 jours / 24 h	Résolution d'un cas pratique <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – Séances de correction</i> 4 jours / 24 h	Résolution d'un cas pratique <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – Séances de correction</i> 4 jours / 24 h
Apport de connaissances	Culture territoriale 12 h / 2 jours Santé et sécurité au travail 12 h / 2 jours Connaissances liées au cadre d'emplois 12 h / 2 jours	Culture territoriale 12 h / 2 jours Santé et sécurité au travail 12 h / 2 jours Connaissances liées au cadre d'emplois 12 h / 2 jours	Culture territoriale 12 h / 2 jours Santé et sécurité au travail 12 h / 2 jours Connaissances liées au cadre d'emplois 12 h / 2 jours
Epreuves d'admission pour les admissibles	Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 2 jours / 12 h	Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 2 jours / 12 h	Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 2 jours / 12 h

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

Vous devez vous inscrire au concours ou à l'examen auprès du centre de gestion, organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>